



CONSEIL

Cent soixante-dix-septième session

Rome, 7-11 avril 2025

Rapport de la 140^e session du Comité du Programme (Rome, 10-14 mars 2025)

Résumé

Dans le rapport de sa 140^e session, le Comité du Programme:

- 1) **porte à l'attention du Conseil, pour examen et approbation**, les recommandations et les conclusions concernant: le Cadre stratégique 2022-2031 révisé; le Plan à moyen terme 2026-2029 et le Programme de travail et budget 2026-2027; l'Évaluation des recommandations adressées au Bureau de l'évaluation à la suite de vérifications, d'évaluations et d'examens (y compris les recommandations portant sur la politique de la FAO en matière d'évaluation); l'Évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence intitulée «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO», y compris le bilan de la gamme complète d'approches et de systèmes liés à l'agriculture durable et la réponse de la Direction; la Feuille de route pour la mise à jour de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé; les Nouvelles informations sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C; et les Informations actualisées sur les données servant à l'élaboration des statistiques et sur les fonctions statistiques;
- 2) **informe le Conseil** des réflexions des membres du Comité du Programme concernant: le Renouvellement du mandat de la Directrice du Bureau de l'évaluation (OED); l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2024; les Informations actualisées sur les activités relatives à la transformation des systèmes alimentaires à la FAO; les Informations actualisées sur la participation de la FAO: a. à la 16^e session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16 de la CLD), b. à la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29 de la CCNUCC), c. à la 16^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16 de la CDB), et d. aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce; et la demande officielle adressée par les membres du Comité du Programme à la Directrice du Bureau de l'évaluation concernant la compilation des recommandations relatives aux réformes structurelles et de leur état d'avancement dans les évaluations internes et externes, au titre du point «Questions diverses».

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations et les conclusions du Comité concernant:
 - a) le Cadre stratégique 2022-2031 révisé;
 - b) le Plan à moyen terme 2026-2029 et le Programme de travail et budget 2026-2027;
 - c) l'Évaluation des recommandations adressées au Bureau de l'évaluation à la suite de vérifications, d'évaluations et d'examen (y compris les recommandations portant sur la politique de la FAO en matière d'évaluation);
 - d) l'Évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence intitulée «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO», y compris le bilan de la gamme complète d'approches et de systèmes liés à l'agriculture durable et la réponse de la Direction;
 - e) la Feuille de route pour la mise à jour de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé;
 - f) les Informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C;
 - g) les Informations actualisées sur les données servant à l'élaboration des statistiques et sur les fonctions statistiques;
- 2) **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
 - a) le Renouvellement du mandat de la Directrice du Bureau de l'évaluation (OED);
 - b) l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2024;
 - c) les Informations actualisées sur les activités relatives à la transformation des systèmes alimentaires à la FAO;
 - d) les Informations actualisées sur la participation de la FAO: a. à la 16^e session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16 de la CLD); b. à la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29 de la CCNUCC); c. à la 16^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16 de la CDB); et d. aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce;
 - e) les questions diverses: la demande officielle adressée par les membres du Comité du Programme à la Directrice du Bureau de l'évaluation concernant la compilation des recommandations relatives aux réformes structurelles et de leur état d'avancement dans les évaluations internes et externes.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Courriel: Jiani.Tian@fao.org

I. Introduction

1. Le Comité du Programme a soumis au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 140^e session.
2. Outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

M ^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile (Afrique du Sud) ¹	M ^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande) ⁴
M ^{me} Alicia Silvana Barone (Argentine)	M ^{me} Jacqueline Boniface Mbuya (République-Unie de Tanzanie)
M ^{me} Carla Barroso Carneiro (Brésil) ²	M. Marcel Beukeboom (Royaume des Pays-Bas)
M. Maarten de Groot (Canada) ³	M ^{me} Krisztina Bende (Suisse) ⁵
M. Shindo Mitsuaki (Japon)	
M. Anwar Faiz Othman (Malaisie)	
3. Le Soudan n'était pas représenté.

II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

4. Le Comité a demandé que soit ajouté, au titre du point 15 (Questions diverses), un point sur la lettre que le Comité du Programme a adressée à la Directrice du Bureau de l'évaluation concernant la compilation des recommandations relatives aux réformes structurelles figurant dans les évaluations internes et externes, et a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, tel que modifié.

III. Cadre stratégique 2022-2031 révisé

5. Le Comité:
 - a) a accueilli avec satisfaction l'analyse actualisée des évolutions et des défis auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires à l'échelle mondiale, et a pris note des moteurs et déclencheurs de la transformation de ces systèmes qui ont été recensés dans le cadre de l'exercice de prospective stratégique de la FAO, relevant à cet égard l'importance du commerce dans les 18 moteurs des systèmes agroalimentaires;
 - b) a insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'appliquer une approche sur mesure dans les régions présentant des contextes socioéconomiques particuliers, caractérisés par des disparités, des conflits et une vulnérabilité face au changement climatique, en mettant l'accent sur l'adaptation à l'évolution du climat, la sécurité alimentaire, l'adoption d'innovations et le renforcement des capacités locales en vue de transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables;
 - c) a réaffirmé le rôle essentiel des activités normatives de la FAO, y compris l'établissement de normes et l'allocation des ressources nécessaires à cet effet;
 - d) a rappelé combien il était important pour l'Organisation de poursuivre et de perfectionner son travail en matière de données et de statistiques, notamment la couverture régionale et sous-régionale;

¹ M. Jaimal Anand a été désigné pour remplacer M^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile.

² M. Paulo José Chiarelli V. de Azevedo a été désigné pour remplacer M^{me} Carla Barroso Carneiro pendant une partie de la session.

³ M^{me} Qamer Hameed a été désignée pour remplacer M. Maarten de Groot pendant une partie de la session.

⁴ M^{me} Clara Beauvoir a été désignée pour remplacer M^{me} Jenny Reid pendant une partie de la session.

⁵ M^{me} Isabelle Fragnière a été désignée pour remplacer M^{me} Krisztina Bende pendant une partie de la session.

- e) a souligné qu'il importait pour la FAO d'entretenir et de développer des partenariats pour mener à bien son mandat, sans perdre de vue les processus dirigés par les membres, notamment au niveau décentralisé, et d'œuvrer dans le respect du principe d'une FAO unie dans l'action;
- f) a redit que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et l'ensemble de ses produits relatifs aux politiques jouaient un grand rôle dans la réalisation du Cadre stratégique de la FAO, et a encouragé la Direction à intégrer ces produits dans ses activités;
- g) a souligné qu'il était important d'intégrer systématiquement le principe du droit à l'alimentation dans le Programme de travail de la FAO;
- h) a insisté sur le fait que le Programme de coopération technique (PCT) était essentiel à la bonne exécution du mandat de la FAO sur le terrain, et a prié la Direction de donner des précisions sur le rôle du PCT dans le Cadre stratégique révisé;
- i) a dit attendre avec intérêt que le Cadre stratégique révisé soit examiné plus avant par le Conseil, à sa prochaine session, en vue de son adoption par la Conférence à sa 44^e session.

IV. Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027

6. Le Comité:

- a) a souligné combien il importait de chercher un équilibre optimal entre contributions ordinaires et contributions volontaires afin de mettre en œuvre efficacement les programmes de la FAO, ainsi qu'entre différents types de contributions volontaires, a encouragé les membres de la FAO à poursuivre les débats à cette fin, comme lors de la 43^e session de la Conférence, et a demandé que la question soit examinée à la prochaine réunion conjointe;
- b) s'est félicité de la présentation intégrée de toutes les sources de financement et a salué les efforts déployés par la Direction pour continuer à exécuter le Programme de travail dans un contexte caractérisé par des besoins croissants et des défis sans précédent;
- c) a rappelé que le Programme de travail serait encore affiné au titre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2026-2027, conformément aux indications que la Conférence de la FAO aura formulées à sa 44^e session;
- d) a souligné l'importance des activités normatives de la FAO et la nécessité d'y affecter des ressources suffisantes provenant du budget ordinaire, s'est réjoui du fait que le montant alloué à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à la Commission du Codex Alimentarius ait été augmenté de 0,5 million d'USD pour chacune de ces entités, ce qui représentait un bon début, et a demandé que les autres conventions, organes chargés de l'application des traités et dispositifs intergouvernementaux importants reçoivent le financement nécessaire;
- e) a insisté sur la place centrale qu'occupent les activités de la FAO concernant les données et les statistiques et a réitéré la nécessité d'y affecter des fonds suffisants;
- f) a souligné la nécessité pour la FAO d'analyser le mandat du Bureau des jeunes et des femmes et de rationaliser l'allocation budgétaire à ce dernier pour se concentrer sur le mandat fondamental de la FAO et le PCT;
- g) a demandé que des consultations informelles sur le contenu détaillé du Programme de travail et budget soient menées en temps voulu afin de permettre aux membres du Comité du Programme d'entreprendre l'analyse nécessaire;

- h) a pris note des mises à jour apportées aux libellés des domaines prioritaires du Programme (DPP) relevant des *quatre améliorations*, ainsi qu'au chapitre 5, tel que présenté à l'annexe 1, et a demandé, dans *Programme de travail et budget 2026-2027: ajustements Annexe 1 – Cadre de résultats 2026-2029 actualisé*:
- i. concernant l'approche «Une seule santé» (AP 3):
 - 1) de rétablir le libellé sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, conformément à la définition de travail du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé» (OHHLEP), et d'indiquer que le concept fait référence aux êtres humains, aux animaux, aux végétaux et à l'environnement, conformément au mandat de la FAO;
 - 2) d'aligner le libellé sur le Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026) et d'adopter une approche de la gestion des risques, et de continuer à renforcer les liens et les capacités à cet égard;
 - 3) de tenir compte de l'approche du Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides;
 - 4) d'assurer l'alignement constant sur le Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026);
 - 5) d'assurer une approche équilibrée, conformément au mandat de la FAO et en cohérence avec la définition de travail de l'OHHLEP;
 - ii. d'intégrer les références à *la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate* selon qu'il convient;
 - iii. de faire apparaître les besoins des agriculteurs à tous les niveaux de l'innovation, du crédit et des services, ainsi que leur participation tout au long de la filière d'approvisionnement;
 - iv. de veiller à l'alignement de tous les accords multilatéraux sur l'environnement applicables;
 - v. de réaffirmer l'importance d'un commerce ouvert et régi par des règles pour concrétiser le Cadre stratégique de la FAO et de recommander à la Direction de mieux intégrer les travaux sur l'analyse du commerce agricole et les données probantes dans les DPP pertinents, en y allouant les ressources nécessaires;
 - vi. de prendre note des domaines d'activité mis en avant ou en retrait et de demander à la Direction de fournir des informations complémentaires concernant les DPP pour lesquels seuls des principes généraux sont actuellement énoncés;
 - vii. a noté que le déploiement des innovations en matière de bioéconomie devait être large;
 - viii. de noter l'importance qu'il y avait à promouvoir une alimentation saine;
 - ix. de noter que l'établissement de mécanismes de gouvernance et de coordination dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition devait se faire en adéquation avec les priorités et les capacités nationales;
 - x. de reconnaître les efforts continus déployés par la FAO pour intégrer les résultats obtenus au sein des forums pertinents et rester en mesure de répondre rapidement dans le cadre des débats en cours;
- i) a réitéré combien le CSA et tous ses produits relatifs aux politiques étaient importants pour concrétiser le Cadre stratégique de la FAO, a encouragé la Direction à les incorporer dans ses activités, le cas échéant, et a demandé que le *Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées* soit inclus dans le DPP AV 3, «Situations d'urgence agricoles et alimentaires»;
- j) a demandé à la Direction d'inclure des explications justifiant le niveau d'ambition proposé au moyen des jalons et des indicateurs relatifs aux produits, notamment les données étayant leur sélection;

- k) a demandé à la FAO de renforcer son fil conducteur concernant les résultats afin de faciliter l'obtention d'engagements en faveur de ses efforts;
- l) a indiqué que l'agroécologie et d'autres approches novatrices constituaient un moyen important de rendre les systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients, et a recommandé à la FAO de renforcer l'intégration de l'agroécologie et d'autres approches novatrices dans le Plan à moyen terme 2026-2029 et le Programme de travail et budget 2026-2027 (PMT-PTB), en y affectant des ressources suffisantes;
- m) a pris note des domaines porteurs de transformation, tels que synthétisés à l'*annexe 12*, consacrée à la mobilisation de ressources, et a invité les membres à envisager des contributions volontaires en faveur de ces domaines, tout en rappelant qu'il importait que les contributions volontaires soient affectées de manière moins restrictive.

V. Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2024

7. Le Comité a pris note du document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2024*, en particulier de la nouvelle rubrique qui y a été ajoutée, «Les résultats de la FAO en bref».

VI. Évaluation des recommandations adressées au Bureau de l'évaluation à la suite de vérifications, d'évaluations et d'examens (y compris les recommandations portant sur la politique de la FAO en matière d'évaluation)

8. Le Comité:
- a) a réservé un accueil favorable à l'évaluation complète des recommandations reçues par le Bureau de l'évaluation (OED) sur la période 2012-2024, en réponse aux conclusions sur le point 8 de la 139^e session du Comité du Programme (*Informations actualisées concernant la politique de la FAO en matière d'évaluation*);
 - b) a pris acte des progrès déjà réalisés par OED au cours des deux dernières années quant aux nombreuses recommandations non encore appliquées;
 - c) a souligné qu'il importait de traiter les recommandations en instance de manière globale, de la façon la plus efficace sur le plan administratif et selon une approche collaborative, en les assortissant, dans la mesure du possible, de délais clairs, afin d'institutionnaliser les pratiques d'évaluation à la FAO, de renforcer la fonction de contrôle et de garantir l'indépendance d'OED;
 - d) a encouragé OED à jouer un rôle consultatif en matière de gestion axée sur les résultats pour les principaux documents de gestion de la FAO, en coordination avec les divisions responsables;
 - e) s'est félicité de la mise en œuvre de la recommandation 4, libellée comme suit: *OED doit créer un registre de ses recommandations, comportant un système de suivi. Il faudrait pour cela tenir, à partir de 2025, un registre informatisé et interrogeable des recommandations et des réponses de la Direction, destiné à l'analyse de données et comprenant un suivi et une mise à jour annuels*;
 - f) a pris note du fait que la date limite fixée pour les recommandations 3 et 7 était la session de l'automne 2025 du Comité du Programme;
 - g) a salué la mise au point d'un programme d'apprentissage pour l'évaluation, outil important destiné à guider continuellement le choix des évaluations;
 - h) a demandé qu'OED fournisse régulièrement des informations actualisées, chaque année à la session d'automne du Comité du Programme jusqu'à ce que toutes les recommandations soient classées, et s'est réjoui de l'organisation d'une réunion informelle en juin 2025.

VII. Évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence intitulée «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO», y compris le bilan de la gamme complète d'approches et de systèmes liés à l'agriculture durable et réponse de la Direction

9. Le Comité:
- a) a pris note du rapport, de ses conclusions et des recommandations, ainsi que de la réponse de la Direction;
 - b) a pris acte de l'intégration de plus en plus importante des approches de l'agriculture durable dans le portefeuille de projets de la FAO;
 - c) a souligné qu'il fallait poursuivre l'intégration des approches de l'agriculture durable, notamment l'agroécologie, les biotechnologies et d'autres approches novatrices, l'intensification durable et la bioéconomie dans l'exécution du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en veillant à tenir compte de manière équilibrée de la gamme complète d'approches et de systèmes;
 - d) a appuyé la Direction dans sa volonté de faire le point sur les approches de l'agriculture durable et a dit attendre avec intérêt de nouveaux débats;
 - e) a mis l'accent sur le rôle de premier plan de la FAO s'agissant de faire des approches de l'agriculture durable un élément essentiel de la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - f) s'est félicité de la mobilisation des membres de la direction centrale auprès des unités techniques compétentes visant à appuyer la prise en compte, et l'application dans différents contextes, des approches de l'agriculture durable ainsi qu'à éclairer l'élaboration de nouvelles approches, et s'est réjoui à la perspective de la mise en œuvre des recommandations et de la communication rapide d'informations sur les résultats.

VIII. Renouvellement du mandat de la Directrice du Bureau de l'évaluation (OED)

10. En application du paragraphe 43 de la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO, le Comité du Programme s'est dit favorable à la proposition visant à reconduire M^{me} Clemencia Cosentino au poste de Directrice de l'évaluation pour un nouveau et dernier mandat de quatre ans, compte tenu du nombre et de la qualité des rapports d'évaluation communiqués au Comité et du travail accompli durant le mandat en cours.

IX. Feuille de route pour la mise à jour de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé

11. Le Comité:
- a) a estimé qu'il était judicieux de prendre en compte les enseignements tirés et les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, et a accueilli favorablement la feuille de route qu'il est proposé de suivre pour mettre à jour cette stratégie pour la période 2026-2030, se disant conscient qu'il importe d'adopter une approche fondée sur des données probantes et des consultations afin de favoriser une plus grande inclusion et de gagner en efficacité;

- b) a pris note avec satisfaction des démarches qu'entreprend actuellement la FAO pour intégrer les pratiques optimales des autres organismes ayant leur siège à Rome, du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres organisations internationales en vue d'accroître l'efficacité et la portée des engagements que l'Organisation noue avec le secteur privé pour s'acquitter de son mandat, y compris au niveau des pays;
- c) s'est félicité de l'accent mis sur la décentralisation, qui permettra de s'assurer que les priorités régionales et nationales seront dûment prises en compte dans la stratégie actualisée;
- d) a encouragé la FAO à faire preuve de transparence quant au rôle que jouent le Groupe consultatif pour le secteur privé et les acteurs et partenaires du secteur privé dotés d'un statut officiel auprès de l'Organisation pour ce qui est de fournir des indications utiles, a invité la FAO à étudier d'autres pistes pour donner plus de visibilité au Groupe consultatif pour le secteur privé et a dit attendre avec intérêt la publication d'un rapport sur les activités et les contributions de ce dernier d'ici au mois de mai 2025;
- e) a reconnu qu'il était important, pour assurer une mise à jour rigoureuse et exhaustive de la stratégie, de suivre une approche structurée et progressive, qui s'articule autour de plusieurs grandes étapes, comprenant notamment la collecte d'informations, l'élaboration d'un projet, la validation et la mise au point finale ainsi que la présentation et l'approbation de la stratégie;
- f) a souligné qu'il fallait veiller à établir une communication régulière avec les membres, les bureaux décentralisés et les divisions techniques de la FAO tout au long du processus de consultation, y compris en organisant des réunions d'information officielles et informelles sur les résultats des différentes phases de la mise à jour de la stratégie;
- g) a dit se réjouir à l'idée qu'une consultation informelle serait organisée avant l'été dans le cadre de la phase d'élaboration de la première version du projet, ainsi qu'à la perspective d'examiner la stratégie actualisée à sa prochaine session en novembre 2025, à l'issue de laquelle le document serait élaboré dans sa version finale à la lumière des débats du Comité en vue d'être présenté, pour décision, au Conseil de la FAO en décembre 2025.

X. Informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C

12. Le Comité:

- a) a pris note des nouvelles informations présentées concernant les progrès accomplis s'agissant de renforcer la Feuille de route mondiale de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C;
- b) a réaffirmé qu'il importait de répondre à la demande des pays et de s'adapter aux contextes locaux de ces derniers en portant une attention particulière aux spécificités, aux priorités et aux environnements naturels – tels que les divers écosystèmes – propres aux pays;
- c) a souligné que l'appui prêté par la FAO dans le cadre de la Feuille de route devrait être complémentaire à celui fourni aux pays pour les aider à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, de façon à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement des efforts;
- d) a insisté sur la nécessité de faire régulièrement le point sur le processus et les résultats auprès des membres et des parties prenantes externes, et notamment de veiller en priorité à mettre à jour le site web sur l'avancement de la Feuille de route.

XI. Informations actualisées sur les données servant à l'élaboration des statistiques et sur les fonctions statistiques

13. Le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable aux informations actualisées sur la rationalisation des fonctions statistiques de la FAO et a pris note des mesures adoptées, des enseignements tirés et des difficultés restantes dans ce domaine;
- b) s'est dit satisfait des informations actualisées sur les normes, procédures et outils utilisés par la FAO pour suivre et communiquer les taux de réponse aux questionnaires de l'Organisation, combler les lacunes en matière de données et de statistiques, et adapter les méthodes aux différents biomes;
- c) a reconnu que les statistiques nationales officielles et les données servant à l'élaboration des statistiques étaient un volet fondamental du travail de la FAO, a insisté sur le fait qu'il fallait limiter autant que possible la nécessité d'imputer des données et de combler des lacunes, et a souligné combien il importait que les membres répondent aux questionnaires de la FAO;
- d) a souligné combien il importait que la FAO renforce les capacités des membres s'agissant de remplir les questionnaires de l'Organisation de sorte que les statistiques officielles soient transmises régulièrement et en temps voulu aux fins de leur inclusion dans les bases de données de la FAO, que celle-ci rende compte des taux de réponse et qu'elle aide les membres à renforcer leurs capacités statistiques;
- e) s'est déclaré préoccupé par le déficit de financement concernant les activités relatives aux données et a souligné la nécessité d'affecter de toute urgence des fonds du budget ordinaire aux activités essentielles, y compris pour préserver l'intégrité du Laboratoire de données de la FAO et renforcer les capacités au niveau décentralisé;
- f) a demandé à la FAO d'organiser des réunions techniques avec les interlocuteurs techniques issus des membres afin de déterminer les domaines dans lesquels l'adaptation éventuelle des méthodes statistiques de la FAO à différents biomes doit faire l'objet de débats plus approfondis ou les domaines de recherche dans les cas où aucune méthode n'est disponible pour l'instant;
- g) a encouragé la FAO à continuer d'étudier des approches novatrices pour la collecte et l'analyse de données afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience, conscient de la nécessité d'assurer constamment l'assurance-qualité;
- h) a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur ce sujet à ses sessions.

XII. Informations actualisées sur les activités relatives à la transformation des systèmes alimentaires à la FAO

14. Le Comité:

- a) s'est réjoui d'être tenu régulièrement à jour des progrès accomplis dans l'adoption d'une approche systémique aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de FAO;
- b) s'est dit favorable aux trois domaines d'activité (supports de connaissance normatifs et communication; appui technique direct au niveau des pays; documentation et facilitation de l'apprentissage collectif) grâce auxquels une approche systémique est mise en œuvre;
- c) a encouragé la FAO à continuer de prendre part à des initiatives, notamment aux côtés des parties prenantes concernées, pour mettre au point des indicateurs qui permettent d'évaluer l'évolution des systèmes agroalimentaires;

- d) a préconisé d'instaurer une collaboration régulière avec le Bureau de l'évaluation en ce qui concerne les méthodes à employer pour les évaluations qui seront réalisées à l'avenir sur les activités relatives aux systèmes agroalimentaires.

XIII. Informations actualisées sur la participation de la FAO:

- a. à la 16^e session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16 de la CLD);**
b. à la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29 de la CCNUCC);
c. à la 16^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16 de la CDB); et
d. aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce

15. Le Comité:

- a) a pris note avec satisfaction des informations actualisées sur la participation de la FAO à la COP16 de la CLD, la COP29 de la CCNUCC et la COP16 de la CDB, a salué les efforts déployés par la FAO pour promouvoir la mise en œuvre de solutions axées sur les systèmes agroalimentaires et a encouragé la FAO à adopter une approche intégrée pour soutenir les membres, dans le cadre de son mandat, dans la mise en œuvre d'actions durables et coordonnées au titre de ces différentes conventions;
- b) a pris note avec satisfaction des informations actualisées sur la participation de la FAO aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'est réjoui de la collaboration plus étroite entre les deux organisations et a encouragé ce rapprochement, et a salué et encouragé les activités que la FAO mène de manière continue dans le domaine de l'analyse des marchés et du commerce;
- c) s'est félicité des efforts déployés par la FAO, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux de pays, pour aider les pays à accéder aux fonds verticaux;
- d) a encouragé la FAO à faire encore mieux connaître au sein des organes directeurs le soutien qui est apporté pour accéder aux fonds verticaux et en assurer la mise en œuvre;
- e) a demandé à la FAO de fournir un appui technique pour mettre au point des indicateurs liés aux fonds verticaux, selon qu'il conviendrait;
- f) s'est félicité du fait que la Direction soit disposée à fournir des informations actualisées à tous les membres et à communiquer régulièrement des informations actualisées au Comité du Programme.

XIV. Point sur les recommandations du Comité du Programme non encore appliquées

16. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement la mise en place d'un outil de suivi de l'état d'avancement des recommandations du Comité du Programme non encore appliquées, a pris note du document intitulé *Point sur les recommandations du Comité du Programme non encore appliquées* (PC 140/9) et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire;
- b) a recommandé que le rapport d'activité sur le thème biennal 2024-2025, à savoir *La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations – production, nutrition, environnement et conditions de vie – pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable*, soit communiqué au Conseil, à sa 177^e session, et a recommandé que le Conseil l'examine et le soumette à la Conférence, à sa 44^e session;

- c) a demandé à la FAO de donner suite aux conclusions formulées par le Comité du Programme, à sa 138^e session, et approuvées par le Conseil, à sa 175^e session, au sujet de l'appui opérationnel au Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones.

XV. Date et lieu de la prochaine session

17. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait à Rome du 3 au 7 novembre 2025.

XVI. Questions diverses

18. Le Comité:
- a) a rappelé la demande officielle adressée par les membres du Comité du Programme à la Directrice du Bureau de l'évaluation concernant la compilation des recommandations relatives aux réformes structurelles et de leur état d'avancement dans les évaluations internes et externes, et a recommandé qu'il soit répondu à cette demande avant la 177^e session du Conseil;
 - b) a recommandé que soient institutionnalisées des séances d'orientation à l'intention des membres du Comité nouvellement élus.